



Travaux miniers, le gouvernement veut encore faire des cadeaux aux pétroliers !

Le Ministère de l'Écologie du Développement Durable et de l'Énergie a récemment mis en ligne une consultation du public relative au "*projet de décret modifiant le décret n°2006-649 du 2 juin 2006 relatif aux travaux miniers, aux travaux de stockage souterrain et à la police des mines et des stockages souterrains*¹". Cette consultation se déroule du 4 au 26 novembre 2013.

LE PRINCIPE DE DISPOSITION TRANSITOIRE ENCORE UN CADEAU AUX PETROLIERS ?

Les collectifs rejettent le principe de « dispositions transitoires » prévu dans l'article 4 du projet de décret² et demandent l'abrogation pure et simple de cette partie du décret qui offrirait un nouveau délai injustifié, véritable cadeau aux pétroliers qui pourront profiter de ce nouveau laps de temps pour exécuter des forages. **Offrir un nouveau délai après l'injonction du Conseil d'État est quand même un peu fort !**

ELARGISSEMENT DU CHAMP D'APPLICATION DU DECRET A LA SISMIQUE EN MER

Les collectifs demandent que les travaux de sismique en mer soient également soumis à autorisation puisqu'il est maintenant avéré que la mise en œuvre de ces techniques a un impact sur les cétacés et autres faunes extrêmement menacées³.

LA CONFIANCE ENTRE LES POUVOIRS PUBLICS ET LES CITOYENS RUDEMENT MISE A L'EPREUVE

Si le principe de la consultation publique est plutôt une bonne nouvelle, **la confiance entre les pouvoirs publics et les citoyens est rudement mise à l'épreuve** ; Récemment, malgré les déclarations du Président de la République et des Ministres de l'Écologie successifs contre les projets de recherche et d'exploitation d'hydrocarbures conventionnels, **le gouvernement est resté les bras croisés** alors que l'entreprise **Hess Oil attaquait au tribunal** administratif le silence de l'État face à des demandes de mutation de permis⁴. L'inaction de **l'État** qui **ne s'est même pas défendu** et les déclarations du Ministre Philippe Martin qui indique avoir les mains liées⁵ démontrent une nouvelle fois le double discours et la faiblesse du politique face à une partie de l'administration qui agit dans l'intérêt des compagnies pétro-gazières.

RESEAU RHONALPIN DES COLLECTIFS OPPOSES À L'EXPLOITATION DES GAZ ET HUILES DE SCHISTE

Contact presse : Nicolas de Metz – 06 79 55 45 62

¹<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-de-decret-modifiant-le-a176.html>

² « Les dispositions du présent décret s'appliquent aux projets de travaux miniers dont le dossier de déclaration ou de demande d'autorisation est déposé auprès de l'autorité administrative compétente pour prendre la décision à compter du premier jour du sixième mois suivant la publication du présent décret au Journal officiel de la République française ».

³ 2010 : <http://www.actualites-news-environnement.com/23646-etude-sismique-baleines-grises-UICN.html>

2013 : http://www.romandie.com/news/n/Un_echouage_massif_de_dauphins_d_Electre_lie_a_l_utilisation_de_sonar_par_ExxonMobil91260920132321.asp

⁴ <http://tinyurl.com/cpnord12112013>

⁵ <http://www.terraeco.net/Hydrocarbures-de-schiste-Monsieur,51963.html>